

AU FIL DE L'ACTUALITÉ

Coopérative de Creully | A Nonant : prêts, battez !

19 043 m³ en plus à plat ou en cellule soit environ 14 400 t équivalent blé. Le nouveau silo de Nonant de la coopérative de Creully est prêt pour une moisson record si besoin.

« Un territoire bien maillé, c'est un service à l'adhérent assuré. » Au moment de couper le ruban inaugural du site rénové de Nonant, Pascal Desvages (son président) a rappelé que « la coopérative de Creully est en manque structurel de capacité de stockage : 200 000 t pour un volume collecté moyen de 26 000 t. Il nous faut donc régulièrement les adapter mais il faut prioriser les besoins avec pour objectif premier le retour de la valeur ajoutée aux adhérents ». C'est avec ces valeurs que le plan silo 2015/2025 a été mis en cohérence. Les aléas climatiques ont pesé sur le calendrier puisque les travaux à Nonant ont été reportés d'un an. Un mal pour un bien au vu de la crise sanitaire.

Un bon cru 2021

2021 est à marquer d'une pierre blanche tant la coopérative a poussé les murs un peu partout. Extension des capacités bio à Creully, plateforme béton à Jurques et Nonant recalibré

et désormais doté des dernières technologies : double système de ventilation, nettoyeur-calibreur de grande capacité, schéma de manutention automatisé (...), tout a été pensé pour apporter un meilleur service lors des livraisons à la moisson. L'occasion pour Stéphane Carel (directeur), de remercier les collaborateurs de l'entreprise pour leur engagement, Samuel Dujardin (le chef de chantier) en tête. Remercier également le maire de Nonant pour son soutien « dans l'obtention du permis de construire dans des délais raisonnables alors qu'ailleurs, pour une simple dalle en béton, il a fallu 3 ans et demi ». En attendant les premiers coups de bûche, « la moisson s'annonce bonne mais restons prudents », a commenté Pascal Desvages. Rendez-vous désormais en 2023 pour couper un nouveau ruban inaugural. Ce sera à Bretteville-l'Orgeueilleuse. ■

TH. GUILLEMET



Au moment de la coupe du ruban inaugural. « Un territoire bien maillé, c'est un service à l'adhérent assuré », a insisté Pascal Desvages. 10



Le démarrage des travaux de terrassement du site de Nonant avait été reporté en raison des intempéries à l'automne 2019. Travaux aujourd'hui achevés avec 19 040 m³ en plus à plat ou en cellule soit environ 14 400 t (équivalent blé), un magasin de stockage à plat d'une capacité de 12 490 m³ de céréales en une case unique, bâtiment à plat d'une hauteur de 25 m ainsi qu'une nouvelle cellule ronde de 6 550 m³. Le montant de l'investissement complet s'élève à 3,5 M€. Avec ces nouveaux outils, la capacité de la coopérative de Creully s'élève à 180 000 t. Elle a ainsi la capacité de stocker 80 à 85 % de sa collecte estivale en fonction des années en prenant en compte les stockages externes pour 23 000 t environ. 10

Vous avez un événement à annoncer,

envoyez-nous un mail

contact@agriculteur-normand.com

Collecte | Un nouveau silo à Dialan-sur-Chaîne

La coopérative de Creully a aussi inauguré son nouveau point de collecte à Dialan-sur-Chaîne (14) mercredi 23 juin. Le silo sera opérationnel pour la moisson 2021.

■ Une nouvelle plateforme de collecte de céréales a été inaugurée

mercredi 23 juin par la coopérative de Creully à Dialan-sur-Chaîne (14). « Elle est prête pour la moisson 2021. On espère y faire transiter 8 000 tonnes de céréales par an », s'est réjoui son président, Pascal Desvages. Les quatre cases accueilleront les récoltes de blé, d'orge, de colza de près de 80 agriculteurs locaux. L'objectif de cet investissement, d'environ 400 000 euros, est de créer un nouveau lieu de collecte sur le

secteur de Jurques (14) suite à l'arrêt de son accord avec l'entreprise Brunet, qui stockait la collecte de la coopérative sur son aire de stockage située dans le centre bourg. Ce projet s'inscrit dans le développement important qu'a connu la collecte de céréales de la coopérative : « multipliée par deux en 10 ans », chiffre Pascal Desvages. ■

PAUL CORDIER



La plateforme du point de collecte de Dialan-sur-Chaîne peut stocker 3 500 tonnes de céréales au temps t. « Elle est prête pour la moisson 2021 », s'est réjoui Pascal Desvages, président de la coopérative de Creully (à gauche), ici en compagnie de Stéphane Carel, son directeur. 10

La ristourne Agrial : éléments d'explication

L'utilisation du résultat réalisé par une coopérative suscite des attentes et apporte aux adhérents satisfaction ou déception, selon les montants distribués et les attentes de chacun.

■ Les commentaires que nous avons publiés la semaine dernière témoignent d'appréciations exprimées par des adhérents d'Agrial après la distribution de ses résultats. Ils ont provoqué des réactions qui démontrent un besoin d'explication. Car une coopérative est une entreprise originale régie par les statuts, approuvés par les coopérateurs, qui doivent

être conformes au code rural qui fixe ainsi le cadre légal dans lequel elles évoluent. Ces textes donnent aux adhérents des droits, mais ils leur confèrent aussi des devoirs. C'est le propre d'une organisation collective. C'est pourquoi nous avons décidé de donner des explications sur la répartition du résultat du groupe coopératif. Comment est décidée la

part de résultat distribuée aux adhérents? Comment sont calculées les ristournes? Quelles sont les conditions pour en bénéficier? Telles sont les questions auxquelles répond l'article qui suit. ■

PASCAL FÉREY,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Les ristournes | Un tiers du résultat, de multiples critères

Avec un résultat net de 69 millions d'euros pour 6 milliards d'euros de chiffre d'affaires, la coopérative Agrial distribue environ un tiers de ses bénéfices. Le reste est versé en réserves légales et permet de financer ses investissements, gages de sa pérennité.

■ L'arbitrage a abouti en 2020 à une enveloppe de retour aux adhérents de 20 millions d'euros. La ventilation de cette enveloppe résulte d'un équilibre entre la performance de chaque branche et la performance du groupe qui assure la solidarité entre les branches.

Premier élément de retour aux adhérents, la rémunération des parts sociales, à hauteur d'environ 1%, dont le taux est cadré légalement et dépend du marché des obligations. 900 000 euros sont ainsi versés aux adhérents.

Deuxième élément, 3,2 millions

sont retournés pour moitié sous forme d'aides aux productions (bovins, caprins, volailles...) et de points de fidélité sur les semences (700 000 euros - Valdor) et les aliments pour animaux (400 000 euros - Tanor). L'autre moitié (1,7 million d'euros) est constituée d'aides aux jeunes agriculteurs pendant les cinq premières années d'installation.

Les deux tiers versés en numéraire

Troisième élément, les ristournes liées à la performance du groupe représentent 6,7 millions d'euros.

Elles sont versées sous forme de parts sociales d'épargne proportionnellement à l'activité réalisée avec la coopérative, indépendamment de la branche avec laquelle le producteur travaille.

Quatrième élément, 9,2 millions d'euros sont ristournés en fonction de la performance de chaque branche : 5 millions pour la branche agricole, 3,2 millions pour la branche lait, 642 000 euros pour la branche viandes, 342 000 euros pour la branche légumes et 78 000 euros pour la branche boissons. A noter que, concernant la branche

agricole, les montants perçus par les coopérateurs sont calculés en fonction de la nature et des volumes de leurs approvisionnements (semences, aliments, libre-service agricole, fournitures diverses...).

Validés lors de l'assemblée générale de mai, ces montants ont été payés aux coopérateurs à la mi-juin. Sur les 20 millions ainsi redistribués, 6,7 millions ont été portés au compte des coopérateurs et maintenus dans l'entreprise tandis que 13,4 millions d'euros ont été reversés en numéraire aux coopérateurs. ■

LA RÉDACTION

Benoît TOUTAIN, agriculteur au Menil de Briouze (61) : « ça récompense la fidélité »



« Les ristournes, c'est chaque année une bonne surprise. C'est une juste part du résultat d'Agrial reversée aux adhérents et c'est l'intérêt d'une coopérative. Quand un privé fait des bénéfices, les agriculteurs n'en voient pas la couleur. Sur l'exploitation (450 000 L de lait, 120 taurillons, 45 ha de cultures) on a touché 1 900 € cette année, en plus de la partie capitalisée et des points de fidélité sur les semences et la nutrition animale. Certains disent que c'est jamais assez, moi je dis que c'est déjà ça ! Et les parts sociales capitalisées nous appartiennent, elles sont rémunérées tous les ans et on les récupère à la transmission ou la cessation d'activité. Je trouve qu'il y a un bon équilibre entre ce qui nous est versé et ce qui est capitalisé. »

Mario FORNET, agriculteur à Cristot (14) : « personnellement, je suis satisfait »



« J'ai touché cette année 4 800 € de ristournes, contre 2 000 € l'an passé. Personnellement, j'en suis satisfait : c'est la preuve qu'Agrial est une coopérative qui nous appartient et dont le résultat revient aux adhérents. Ça ne me choque pas qu'une partie des ristournes soit capitalisée en parts sociales : les coopératives ont besoin de ce capital pour fonctionner et nous le récupérerons ensuite. Sur l'exploitation (115 ha de cultures, dont une trentaine de légumes), je commercialise mes céréales essentiellement en prix de campagne, avec cette année des compléments de prix qui n'étaient pas mal du tout, et les prix de mes légumes sont sécurisés grâce aux filières mises en place. Je travaille également à 100 % avec la coopérative pour l'appro et je m'y retrouve aussi. »

Tribune | Christiane Lambert

Présidente de la FNSEA et du COPA



Accord sur la PAC : une étape clé vient d'être franchie

Le 28 juin dernier, le Parlement européen a validé le compromis trouvé en trilogue quelques jours plus tôt sur la Politique agricole commune. Cet accord est le fruit de trois longues années de discussions. Incontestablement, il marque une nouvelle étape de verdissement de la politique agricole de l'Union européenne avec la mise en place des éco-régimes, les nouvelles BCAA et la volonté de traduire les stratégies « Biodiversité 2030 » et « de la ferme

à la fourchette » issues du Pacte Vert. Mais l'accord affiche clairement une volonté forte de protéger l'acte de production sur le territoire européen et donc de défendre la souveraineté alimentaire. L'Union européenne s'engage même à imposer une limitation plus stricte de l'importation des « produits agricoles pour lesquels il a été fait usage de produits phytopharmaceutiques non autorisés par la réglementation européenne », revendication forte de la

FNSEA. Ainsi cohabitent avec équilibre les nécessaires dimensions économiques et environnementales qui sont au cœur des enjeux de transition de l'agriculture, française comme européenne.

Cette étape est importante pour deux raisons majeures. Tout d'abord, elle acte la fin d'un marathon de négociations durant lequel la FNSEA a porté avec constance et acharnement les positions de l'agriculture française, et ce, en dépit des assauts

rudes et répétés subis de toute part : ONG, pressions politiques... Ensuite, elle ouvre la voie à un vote au Parlement européen à l'automne, ce qui permettrait de disposer de 18 mois pour écrire les nombreux règlements indispensables au déploiement de cette nouvelle PAC, en janvier 2023, à mon avis, la plus complexe à mettre en œuvre depuis sa création.

La vigilance reste de mise, notamment dans l'élaboration du Plan

stratégique national. Mais cet accord montre que l'Europe, au sortir de la crise sanitaire, reconnaît toute l'importance hautement stratégique d'une agriculture forte, souveraine et apportant des réponses aux enjeux de son temps, climatiques et écologiques.

L'Europe renoue avec l'ambition historique de la PAC, et refait de l'agriculture le ciment de la stabilité, de la solidarité et du rayonnement européen ! ■